# CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, le 14 septembre 2016 à 20h00

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion

Siège no 2 Monsieur Daniel Mercier

Siège no 3 Monsieur Alain Carrier

Siège no 4 Madame Monique Boucher

Siege no 4 Madame Monique Boucher

Siège no 5 Monsieur Daniel Campeau

Siège no 6 Monsieur Stéphane Veilleux

### Sont absents:

Monsieur Dany Quirion, maire

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du pro-maire, Monsieur Alain Carrier.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

#### Ordre du jour de la réunion du 14 septembre 2016

# **ORDRE DU JOUR**

- 27. Ouverture de la séance
- 28. Adoption de l'ordre du jour
- 29. Soumission pour l'éclairage du terrain de soccer
- 30. Recommandation d'embauche de nouveaux pompiers
- 31. Forfait cellulaire du directeur général
- 32. Toiture de la bibliothèque
- 33. Dossier du LOT 16-A-P (milieu humide)
- 34. Saint-Benoît l'Abre Demande de temps de glace
- 35. Demande autorisation vente de pomme
- 36. Demande au fonds conjoncturel de développement (FCD)
- 37. Nouvelle programmation pour la TECQ
- 38. Infoconcept (boîte d'attente téléphonique)
- 39. Autorisation de destruction archive
- 40. Réclamation pour fils brisé
- 41. Période de questions
- 42. Clôture de la séance

# 27- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Alain Carrier, pro-maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

# 28- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**2016-09-321** Il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

### 29- SOUMISSION POUR L'ÉCLAIRAGE DU TERRAIN DE SOCCER

Sujet reporté

### 30- RECOMMANDATION D'EMBAUCHE DE NOUVEAUX POMPIERS

# **2016-09-322 Considérant** que le service des incendies veut procéder à l'embauche de monsieur Sébastien Fortier et de monsieur Pierre-Luc Goulet ;

**Considérant** que le chef du service d'incendie recommande l'embauche des deux personnes mentionnées ci-haut ;

**En conséquence,** il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Qu**e le conseil accepte l'embauche de monsieur Sébastien Fortier et monsieur Pierre-Luc Goulet comme pompier à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

# 31- FORFAIT CELLULAIRE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

#### 2016-09-323

**Considérant** le directeur général s'est procuré un téléphone cellulaire afin d'être joignable en tout temps et que celui-ci puisse rester en contact avec la Municipalité lors de ses déplacements à l'extérieur de celle-ci ;

**Considérant** que le directeur général demande une contribution de la Municipalité pour le paiement de son forfait sachant que le téléphone sera utilisé dans le cadre de ses fonctions ;

**En conséquence,** il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Qu**e le conseil accepte que la Municipalité paye un montant de 20 \$ par mois au directeur général pour l'utilisation de son téléphone cellulaire dans le cadre de ses fonctions.

# 32- TOITURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

#### 2016-09-324

**Considérant** que la pente de la toiture de la bibliothèque est à refaire, car de l'eau s'accumule sur le toit ;

**Considérant** que deux fournisseurs ont été invités pour soumettre une offre de service ;

**Considérant** qu'un seul a déposé une offre de service et qu'il s'agit de Toiture Verreault avec une offre de 24 000 \$ plus taxes ;

**En conséquence,** il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Qu**e le conseil accepte l'offre de service de toiture Verreault à 24 000\$ (plus taxes) pour refaire la toiture de la bibliothèque.

# 33-DOSSIER DU LOT 16-A-P (MILIEU HUMIDE)

**2016-09-325 Considérant** que le propriétaire du LOT 16-A-P a effectué des travaux de creusage de fossé sur les terrains de la Municipalité, et ce, sans autorisation ;

**Considérant** que les travaux risquent d'affecter le milieu humide répertorié dans le secteur ;

**Considérant** que le propriétaire a eu l'information que les travaux qu'ils entreprenaient étaient faits sur les terres de la Municipalité ;

**En conséquence,** il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Qu**'une lettre soit envoyée au propriétaire du LOT 16-A-P afin de lui mentionner que les travaux qui ont été faits ne peuvent être tolérés par la Municipalité et qu'ils nuisent, dans un même temps au milieu humide ;

**Que** la Municipalité réclame que le secteur soit réaménagé tel qu'il était avant les travaux.

## 34-SAINT-BENOÎT LABRE - DEMANDE DE TEMPS DE GLACE

**2016-09-326 Considérant** que la municipalité de Saint-Benoît- Labre requière du temps de glace pour leur activité de hockey plaisir ;

**Considérant** qu'une demande a été faite à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley pour leur prêter la patinoire ;

**Considérant** que les gens de la communauté de Saint-Honoré-de-Shenley auront la possibilité de participer à l'activité proposée par Saint-Benoît Labre ;

**En conséquence,** il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Qu**e le conseil autorise la Municipalité de Saint-Benoît Labre d'utilisé du temps de glace de l'aréna de Saint-Honoré de Shenley pour le hockey plaisir;

Que les citoyens de Saint-Honoré-de-Shenley puissent y participer.

Une entente de temps sera convenue ultérieurement entre les deux Municipalités.

# 35-DEMANDE AUTORISATION VENTE DE POMME

**2016-09-327 Considérant** que la Municipalité de la Guadeloupe demande à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley l'autorisation de vendre des pommes sur son territoire dans le cadre d'une levée de fond pour le hockey mineur de la Guadeloupe ;

**Considérant** que la Municipalité de la Guadeloupe apprécierait que des cônes et pancartes leur soient fournis afin d'identifier et de sécuriser les lieux ;

**En conséquence,** il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Qu**e le conseil autorise à la Municipalité de la Guadeloupe la vente de pomme sur le territoire de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley;

**Que** le conseil autorise le prêt de cônes et de pancartes à la Municipalité de la Guadeloupe pour la tenue de l'événement.

Le Municipalité de la Guadeloupe devra entrer en contact avec le service de la voirie de Saint-Honoré-de-Shenley afin de se procurer les accessoires demandés.

# 36- DEMANDE AU FONDS CONJONCTUREL DE DÉVELOPPEMENT (FCD)

016-09-328

**Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a comme projet d'agrandir l'aréna afin de créer une salle multifonctionnelle ;

**Considérant** que doit faire des demandes de financements afin de mettre sur pied le projet de salle multifonctionnelle ;

**Considérant** que le programme du fonds conjoncturel de développement (FCD) s'adresse à ce type d'initiative ;

**Considérant** que le projet de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley répond aux conditions du programme FCD et que celui-ci lui permettrait au projet d'avoir lieu;

**En conséquence,** il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Qu**e le conseil autorise la Municipalité de Saint-Honoré-de Shenley d'effectuer une demande financière au Fonds conjoncturel de développement pour la réalisation du projet d'agrandissement de l'aréna;

**Que** le maire, monsieur Dany Quirion, et le directeur général, monsieur Serge Vallée, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tout document inhérent à la demande au FCD.

# 37- NOUVELLE PROGRAMMATION POUR LA TECQ

2016-09-329

**Considérant** que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

**Considérant** que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**En conséquence,** il est proposé par monsieur Stéphane Veilleux, appuyé par monsieur Daniel Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**Que** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

**Que** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**Que** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution ;

**Que** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

# 38-INFOCONCEPT (BOÎTE D'ATTENTE TÉLÉPHONIQUE)

Sujet non traité

# 39-AUTORISATION DE DESTRUCTION D'ARCHIVES

**2016-09-330 Considérant** que la firme HB archivistes a effectué une mise à jour des archives de la Municipalité;

**Considérant** que certains documents archivés n'ont plus à être conservés par la Municipalité ;

**En conséquence,** il est proposé par monsieur Daniel Mercier, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil autorise la destruction des dossiers d'archives ciblés par la firme HB archivistes.

# 40- Réclamation pour bris de fils

### 2016-09-331

**Considérant** que lors des travaux de réfection dans le rang 6 sur, un fils a été arraché par un camion de l'entrepreneur Doris Drouin et que le chauffeur du camion était dirigé par une employée de la Municipalité;

**Considérant** que l'entrepreneur Doris Drouin a reçu une facture pour la réparation de ce fils au montant de 800 \$ et qu'il demande à la Municipalité d'en payer la moitié, car la faute serait due aux deux parties

**Considérant** que le conseil a pris acte des explications de l'entrepreneur et qu'il considère que ceux-ci sont valables ;

**En conséquence,** il est proposé par madame Monique Boucher, appuyé par monsieur Daniel Campeau et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

**Que** le conseil accepte que la Municipalité paye la moitié du montant de la facture (400 \$) déposée par l'entrepreneur Doris Drouin pour les coûts de réparation du fils arraché.

# **41-PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

### **42-AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

## 2016-09-332

Il est proposé par monsieur Daniel Campeau, appuyé par monsieur Stéphane Veilleux et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 20 septembre 2016.

II est 21h40
Alain Carrier DDO MAIDE
Alain Carrier, PRO-MAIRE
Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECTRÈS.